

# RAS LE VOL

**GUIDE  
PRATIQUE**

DE L'ANTIVOL  
MOTO



**D**u plus petit des scooters jusqu'à la plus grosse GoldWing, tout se vole. Comme c'est souvent le cas dans d'autres domaines, les deux-roues à la mode sont les plus exposés.

Pour vous éviter de voir disparaître votre engin, nous avons conçu ce *Guide pratique de l'antivol*.

Lisez-le attentivement ; vous y trouverez les bons conseils pour vous protéger et éviter la paranoïa ; et vous vivrez votre deux-roues avec la sérénité des gens bien informés.

---

## **Le vol en chiffres** **P. 3**

## **Comment reconnaître un bon antivol** **P. 4**

*Repérer le bon label*

- ▶ La recommandation FFMC
- ▶ La marque NF
- ▶ L'estampille NF/FFMC
- ▶ Antivols non recommandés

## **Les bons réflexes pour stationner** **P. 8**

*Où garer sa moto. Comment l'attacher*

- ▶ L'emplacement
- ▶ La fixation
- ▶ Le transport de l'antivol

## **Les dispositifs complémentaires** **P. 12**

*Les sécurités électroniques et mécaniques*

- ▶ Les alarmes
- ▶ L'anti-démarrage
- ▶ Le gravage
- ▶ Les bloque-disques
- ▶ Le blocage de direction

## **Les nouvelles techniques de vol** **P. 14**

*Les agressions. Déjouer les pièges*

---



# Le vol en chiffres

**Au niveau des fréquences de vol, le scooter arrive en tête, suivi des sportives, des roadsters et des sport-tourisme.** Les motos carénées sont plus chères à réparer que les basiques, donc également très convoitées. Les endroits à risque sont les grandes agglomérations, avec en tête les villes du sud de la France et les zones frontalières ou portuaires qui sont reconnues comme des plaques tournantes du vol en général.

Le phénomène du vol, malgré l'augmentation du parc de deux-roues chaque année, reste une donnée stable. Il est même passé sous la barre des 100 000 vols par an aujourd'hui (plus de 200 000 en 1982). Si on le compare avec celui de l'auto, il est toutefois 4 fois plus élevé.

On ne le répétera jamais assez, le meilleur antivol c'est vous. La grosse majorité des vols arrive à des personnes inexpérimentées qui font souvent trop confiance aux vendeurs ou à la publicité faite autour d'un produit.

Un endroit mal éclairé dans une rue déserte ou le 4<sup>e</sup> sous-sol d'un immeuble sont des endroits prisés par les voleurs. Contrairement aux idées reçues, le pourcentage de vol dans les garages et parkings représente 25 % des délits. La commission Stop Vol a simulé un vol en situation réelle, dans un parking sous surveillance vidéo : personne n'est intervenu. ■

# Comment reconnaître un bon antivol ?

## Repérer le bon label

**C'EST AUJOURD'HUI FACILE DE CHOISIR UN BON ANTIVOL : IL PORTE OBLIGATOIREMENT UNE ÉTIQUETTE NUMÉROTÉE**

Mémorisez bien cette étiquette qui résulte de l'association de la recommandation FFMC et de la marque NF, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000.



### Qu'est-ce que la recommandation FFMC ?

La commission Stop Vol de la FFMC « torture » depuis 1987 de très nombreux antivol afin de conseiller les meilleurs produits du marché. Son expérience a permis un bond en avant de la qualité des antivol. Jusqu'en 2000, l'étiquette « FFMC – Assurance mutuelle des motards » distinguait les produits qui avaient résisté aux tests de Stop Vol. De plus, elle permettait d'assurer une moto en garantie vol aux meilleures conditions, notamment à l'AMDM.

### Qu'est-ce que la marque NF antivol moto ?

Désormais, à l'initiative de la branche deux-roues du CNPA (Conseil

national des professionnels de l'automobile), et s'appuyant sur l'expérience de Stop Vol, AFNOR CERTIFICATION a développé une marque NF antivol moto. Elle concerne les antivol moto mécaniques (U, chaînes, flexibles, etc.) et les antivol électroniques. Cette marque NF, qui existe sur les antivol depuis 1997, traduit de très sévères exigences de résistance à l'effraction et de qualité de fabrication.

Fruit de cette association : l'estampille « Antivol moto certifié NF recommandé par FFMC » apposée sur les produits testés avec succès.

### Qu'apporte un antivol portant l'étiquette NF-FFMC ?

#### Une réelle garantie de résistance à l'effraction :

l'antivol doit résister à des tentatives d'effraction réalisées « en situation », c'est-à-dire dans les conditions réelles des tentatives de vol (outils du commerce, crochetage, etc.), par des opérateurs expérimentés. Il doit également résister à des essais sur machine (cisaillement, frappe, torsion, etc.). ➡

**en PRATIQUE**  
**L'achat d'un antivol.**

Ne vous laissez pas influencer par un vendeur peu scrupuleux qui vous proposerait un produit non certifié.

Méiez-vous, certains antivol ne s'adaptent pas à toutes les motos. L'achat de l'antivol doit être effectué avec la moto en référence, pour optimiser son utilisation. Un bon antivol mal positionné perd de son efficacité.

DÈS QUE JE L'AI VU, J'AI SU QUE C'ÉTAIT LUI ET PAS UN AUTRE !



NICOLAS

Ces tests sont réalisés par deux laboratoires indépendants: le CNPP (Centre national de prévention et de protection)



## en PRATIQUE

### Ne vous laissez pas embobiner.

**Sachez reconnaître un bon antivol.** Il porte toujours l'estampille « Certifié NF recommandé FFMCC ». S'il ne l'a pas, c'est qu'il ne le mérite pas. Si vous avez des doutes sur un antivol vu dans un magasin ou dans un catalogue, n'hésitez pas à nous en faire part. Sachez que l'utilisation frauduleuse de nos logos entraîne systématiquement une action en justice. Sites Web utiles : [www.ffmc.asso.fr](http://www.ffmc.asso.fr) rubrique stop-ivol et [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

pour les essais dits « en situation » et l'UTAC (Union technique de l'automobile du motorcycle et du cycle) pour les essais dits « sur machine ».

#### Une information claire :

l'antivol doit être accompagné d'une documentation fournissant toutes les recommandations et les conseils d'utilisation.

#### Des avantages auprès des assureurs :

l'antivol est accompagné d'un bulletin (preuve d'achat) que le motard peut envoyer à sa compagnie d'assurance, si son véhicule est assuré contre le vol, afin de bénéficier éventuellement d'avantages (réduction de la prime vol).

#### Et aussi :

AFAQ-AFNOR certification contrôlée chaque année, par audit sur les lieux de production, que tous les antivols fabriqués et mis en vente remplissent bien ces exigences. La commission Stop Vol de la FFMCC prélève les antivols du marché et veille à ce qu'ils conservent leur niveau de qualité. Elle accompagne également les innovations dans le domaine de la lutte antivol. ■

## Les antivols non recommandés

Quel motard ne s'est jamais dit un jour : « Je ne vais pas investir dans un antivol cher, puisque ma moto, personne n'en veut. » Pourtant, toutes les motos se volent, par besoin de pièces, d'accessoires ou autre. Aucune n'est totalement à l'abri, même attachée à un point fixe. Il existe des antivols de tout format, à tous les prix, malheureusement pas dissuasifs pour un voleur, même très peu outillé. Simple chaîne sous tuyau de plastique, articulé ou « U » non certifié, vous aurez tout le temps de l'admirer lorsqu'il se trouvera seul à l'emplacement de votre moto.



À peine bons pour fermer l'armoire à confiture, ils sont à proscrire d'office. Les vendeurs et distributeurs savent y faire pour nous présenter des antivols ou d'autres accessoires comme « produit moto ». C'est un artifice de vente pour des produits sans aucune garantie de qualité et/ou de sécurité. ■

## en PRATIQUE

### L'entretien

Il est nécessaire de lubrifier la serrure régulièrement, surtout en hiver et par temps de pluie. Selon les fabricants, on utilisera soit un spray multifonction non gras (Abus, Auvray, Honda), soit une huile fluide (France Antivol) ou une huile épaisse en aérosol (Mad, Top Block, Accessoires Diffusion, Yamaha).

Nettoyez l'anse avec un chiffon propre, pensez à refermer les cache-poussière s'ils existent et évitez les nettoyages au Kärcher dans la serrure !

# Les bons réflexes pour stationner

Où garer sa moto. Comment l'attacher

**POUR BIEN ATTACHER UNE MOTO, IL SUFFIT DE RESPECTER QUELQUES RÈGLES DE MANIÈRE À RENDRE LA TÂCHE PLUS DIFFICILE AUX VOLEURS.**

Quoi de plus facile à voler qu'une moto laissée dans la rue sans antivol et sans direction bloquée, le temps d'aller acheter une baguette ou un paquet de cigarettes ? Sans être paranoïaque, quelques précautions s'imposent.

## BIEN CHOISIR L'EMPLACEMENT DU STATIONNEMENT.

S'ils existent, utilisez les parkings deux-roues, de plus en plus répandus. Si vous voulez stationner sur le trottoir, l'article 417-10 du Code de la Route l'interdit. Dans tous les cas, veillez à ne pas gêner le passage pour les poussettes, les personnes âgées ou handicapées, ou l'accès des pompiers. Si possible, repérez les points fixes potentiels (mobilier urbain, arbres, poteaux) pour y attacher votre moto, de préférence à proximité des parkings deux-roues.

Évitez tout endroit qui risque de cacher votre moto. Les endroits déserts ou les lieux faiblement éclairés la nuit sont également à proscrire. De manière générale, évitez tous les lieux où la présence d'un individu affairé sur votre moto peut passer inaperçue du public.

Dans le cas où vous garez votre moto dans un garage, un parking ou un box, et même si l'endroit est gardé la nuit, il faut quand

même attacher votre moto à solide point fixe. On n'est jamais trop prudent.

## POINTS DE FIXATION DE L'ANTIVOL SUR LA MOTO : PLUSIEURS POSSIBILITÉS SELON LE TYPE DE MACHINE ET LA PRÉSENCE OU NON D'UN POINT FIXE D'ATTACHE.

**S'il n'y a pas de point fixe à proximité :** D'une manière générale, l'antivol devra entraver la rotation d'une roue tout en empêchant le démontage de celle-ci.

**Sur la roue avant :** prendre ensemble avec l'antivol les deux tubes de fourche et un bâton de roue, si possible en passant au dessus des étriers de frein.

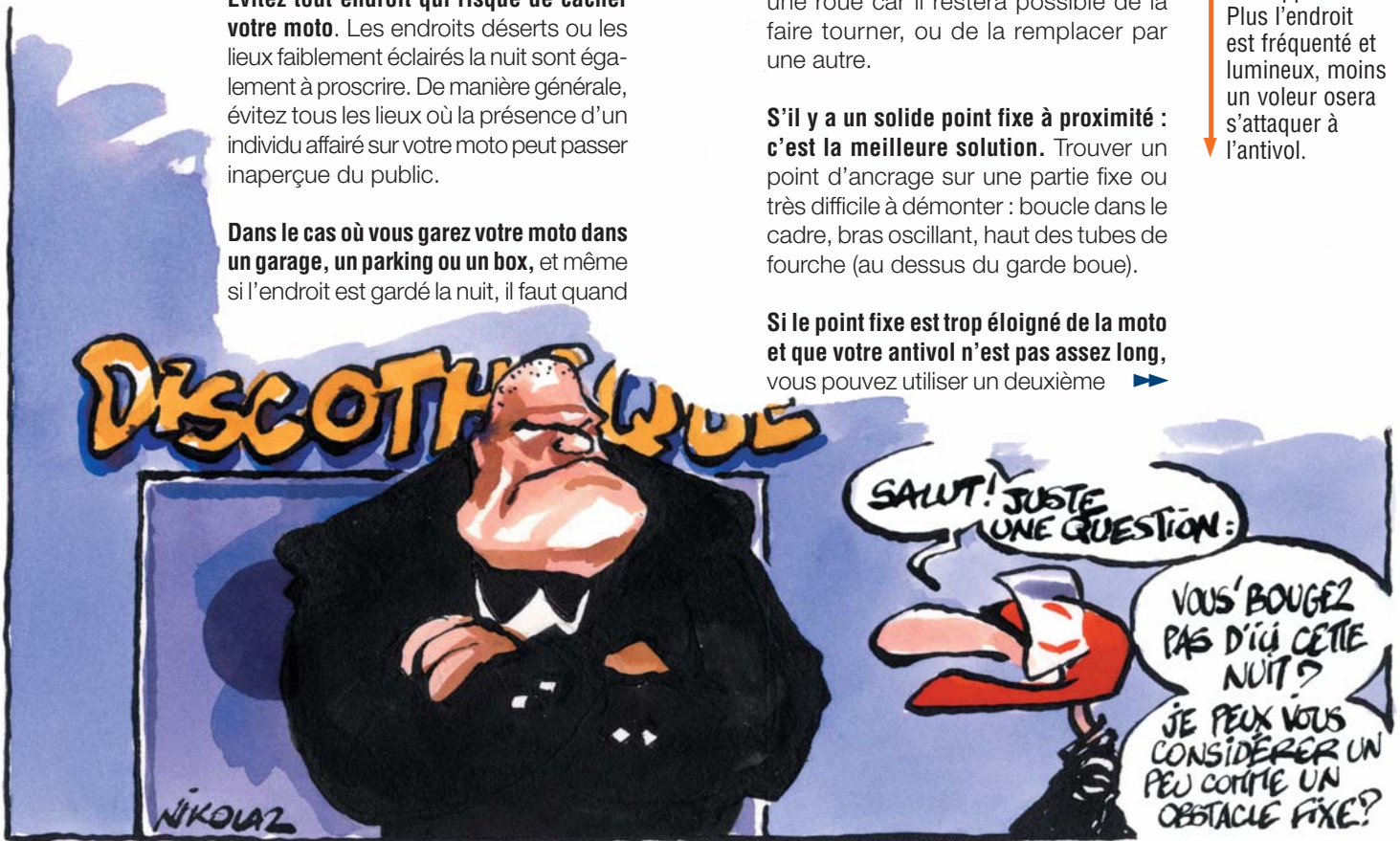
**Sur la roue arrière :** l'antivol devra prendre le bras oscillant et un bâton de roue. Ne pas passer l'antivol seulement dans une roue car il restera possible de la faire tourner, ou de la remplacer par une autre.

**S'il y a un solide point fixe à proximité : c'est la meilleure solution.** Trouver un point d'ancrage sur une partie fixe ou très difficile à démonter : boucle dans le cadre, bras oscillant, haut des tubes de fourche (au dessus du garde boue).

**Si le point fixe est trop éloigné de la moto et que votre antivol n'est pas assez long,** vous pouvez utiliser un deuxième ►►

## en PRATIQUE Où attacher son deux-roues.

L'endroit idéal pour tout stationnement prolongé : cherchez un emplacement bien en vue et éclairé si c'est la nuit, sans gêner le passage des piétons qui risqueraient de se blesser en heurtant le deux-roues ou de se brûler sur l'échappement. Plus l'endroit est fréquenté et lumineux, moins un voleur osera s'attaquer à l'antivol.



**en** PRATIQUE  
**Comment attacher son deux-roues**

Le véhicule doit être attaché à un point fixe (poteau, barrière, parking deux-roues...), ce qui obligera les Rapetouts à détruire le système antivol pour pouvoir partir avec la moto ou pour la mettre dans une camionnette.

antivol pour faire rallonge. Utilisez toujours ensemble des antivols de qualité, « certifié NF recommandé par FFMC »

Évitez les points d'attache trop facilement démontables, comme le silencieux d'échappement, les amortisseurs ou les roues, plus rapides à démonter qu'on ne le pense.

Si cela vous paraît difficile, rappelez-vous que des chaînes de qualité existent aussi aujourd'hui et peuvent avantageusement remplacer un U.

Évitez aussi de bloquer l'antivol au point de le rendre immobile. Il doit en effet pouvoir toujours bouger, cela rend l'effraction plus difficile.

Votre antivol protège votre moto mais pensez aussi à le préserver des intempéries et à rendre son accès difficile lorsqu'il est fixé sur la moto. N'oubliez pas non plus le blocage de direction, même si son efficacité est insuffisante : c'est un obstacle supplémentaire pour le voleur.



**LE TRANSPORT DE L'ANTIVOL.**

Tout d'abord, transporter un antivol dans un sac à dos, ou pire encore autour du cou, est à proscrire (en cas de chute, la colonne vertébrale n'y résisterait pas). D'autres moyens existent.

**Support d'antivol.** On trouve dans le commerce des supports vissés, pratiques, mais il faut éviter de les fixer à des endroits trop fragiles ou trop salissants (garde-boue, plaque d'immatriculation...).

**Logement sous la selle.** Sur certaines motos le fabricant a prévu un emplacement sous la selle, généralement pour un U. Il faut parfois découper dans le plastique pour loger certains modèles.

**Porte-paquet.** Quelques-uns permettent de glisser un U dans un guide ; sinon, on peut toujours le fixer dessus, bien à plat.

**Top-case et bagagerie.** Le top-case est une solution fort pratique, à fixer sur le porte-bagages, tout comme les sacoches, cavalières ou de réservoir. ■

**en** PRATIQUE  
**Les rallonges**

À cause de l'écartement entre la machine et les points d'ancrages (arceaux des parkings deux-roues ou poteaux), il n'est pas toujours possible d'enserrer correctement le point fixe et la moto (fourche, bras oscillant, cadre). Rien de mieux, donc, qu'un deuxième antivol, ou un ensemble comme un U + une chaîne certifiés.

# Les dispositifs complémentaires

Les sécurités électroniques : alarmes, anti-démarrages  
Le gravage - Les bloque-disques - Le blocage de direction



**LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS ÉVOQUÉS DANS CETTE PAGE NE SONT EFFICACES QU'EN COMPLÉMENT D'UN ANTIVOL MÉCANIQUE « CERTIFIÉ NF RECOMMANDÉ PAR LA FFMC ».**

## LES ALARMES

De la plus basique (simple sirène) à la plus high-tech (repérage de la moto par satellite) en passant par la plus complexe (multiple coupure d'allumage), l'alarme reste un simple complément à l'antivol mécanique. Elle n'empêchera jamais de pousser votre moto (si elle n'est pas attachée à un point fixe) dans une camionnette.

Le montage est le point le plus délicat. Panne, ou pire, accident, sont parfois le résultat de leur mauvais fonctionnement ou d'un vieillissement accéléré. Dans tous les cas, proscrire les montages « à faire soi-même ». Vous risqueriez d'occasionner des courts-circuits dus à une mauvaise étanchéité des fils ; et quand on connaît le prix d'un boîtier d'allumage, il vaut mieux faire très attention.

Choisissez les alarmes qui ont subi les tests de laboratoire « Certifié NF recommandé FFMC », elles auront au moins le mérite, sinon d'empêcher le vol, de ne pas décharger la batterie ni d'occasionner une mauvaise surprise électrique. De plus, leur certification porte non seulement sur leurs caractéristiques techniques mais aussi sur la maîtrise du réseau de pose

## L'ANTI-DÉMARRAGE

De plus en plus, les constructeurs proposent des systèmes à transpondeur qui permettent de mettre hors service le cœur du système d'allumage. Ce type de produit est issu du monde de l'automobile où il a fait ses preuves. Ce système est matérialisé par une clef de contact

sans laquelle il n'y a pas de démarrage possible. Il en existe deux types : soit la clef émet un code fixe qui est reconnu par le véhicule dès qu'elle est introduite dans le contact ; soit la clef possède une puce électronique qui garde en mémoire un code envoyé par le boîtier électronique au moment de l'arrêt (jamais le même code : «rolling code»).

## LE GRAVAGE

Exigé par certaines assurances, il permet dans tous les cas de lutter contre la cause numéro un du vol de deux-roues motorisés : le trafic de pièces détachées.

Les pièces gravées sont celles les plus exposées lors d'une chute (carénage, fourche, réservoir, échappement, moteur, cadre, bras oscillant...). Le nombre de pièces tatouées varie selon les tatoueurs et le véhicule. Si vous achetez une moto d'occasion gravée, pensez à demander à l'ancien propriétaire le certificat de gravage, et à le signaler à la société de gravage. De même, quand vous achetez une pièce d'occasion tatouée, exigez du vendeur le certificat de gravage correspondant.

## LES BLOQUE-DISQUES

Tout leur intérêt réside dans leur petite taille, qui permet de les transporter aisément. Par contre, ils ne permettent pas d'attacher sa moto à un point fixe et, de par leur conception, ne résistent que quelques dizaines de secondes aux voleurs. À la rigueur, un bloque-disque peut convenir pour attacher un deux-roues lors de petites courses (pain, journal) à condition tout de même de garder un œil sur le véhicule.

## LE BLOCAGE DE DIRECTION

Souvent appelé Neiman, il a longtemps été considéré par les constructeurs de deux-roues comme étant le seul dispositif antivol. Bien que trop facile à neutraliser, l'usage en est toutefois recommandé car il oppose un barrage supplémentaire à l'éventuel voleur. ■

**en PRATIQUE**  
**Les pièces d'occasion**

Les deux-roues sont souvent volés pour être revendus en pièces détachées. Aussi, n'achetez jamais de pièces gravées sans certificat, c'est le meilleur moyen de lutter contre ce trafic.

EN CAS DE CATASTROPHE LE BLOC-DISQUE À LA CEINTURE, C'EST LE BLOC OPERATOIRE !



# Les nouvelles techniques de vol

## Les agressions. Déjouer les pièges

**SI LA PLUPART DES VOLEURS PROFITENT DE VOTRE ABSENCE POUR SUBTILISER VOTRE MOTO, D'AUTRES VERSENT CARRÉMENT DANS L'AGRESSION. IL FAUT DONC TOUJOURS ÊTRE SUR SES GARDES.**

La qualité des antivols et les techniques d'anti-démarrage rendant le vol de plus en plus difficile, les voleurs sont amenés à utiliser d'autres moyens.

Une moto bien attachée est trop difficile à subtiliser, mieux vaut donc attendre que le propriétaire la mette en route pour la lui dérober. De source policière, ces techniques seraient de plus en plus répandues sur le territoire français. Les scénarios des voleurs ne sont pas toujours les mêmes, mais le résultat, lui, reste inchangé.

**1<sup>er</sup> temps, le voleur profite de l'arrêt du deux-roues convoité.** Il attend au feu rouge, ou provoque volontairement l'arrêt en mettant un obstacle en travers de la route : piéton volontairement indiscipliné ou véhicule provoquant un léger accrochage. Les manœuvres peuvent être parfois plus techniques et dangereuses, allant jusqu'à utiliser un véhicule pour vous forcer à vous arrêter. En ville ou sur autoroute, il n'y a pas de règle. Mais souvent, les voleurs vous coupent la route et vous serrent sur la bande d'arrêt d'urgence.

**2<sup>e</sup> temps, l'individu fait descendre le conducteur de sa moto.** Une manœuvre effectuée par la ruse (constat bidon), par la menace (armes) ou par la violence (coups).

**3<sup>e</sup> temps, il part en trombe.** Pour empêcher la fuite, les parades existent ; mais n'allez jamais jusqu'à risquer votre vie pour votre bien !

**L'attitude à adopter.** Évitez tout arrêt inutile. Dans la journée, et d'autant plus la nuit. Par exemple, à l'approche d'un feu rouge dans un quartier pas sûr, ralentissez pour arriver au niveau du feu seulement lorsqu'il passe au vert. Si vous êtes amenés à vous arrêter malgré tout, préférez le milieu de la voie plutôt que le côté. Observez en permanence votre environnement et surtout gardez la 1<sup>re</sup> vitesse enclenchée, soyez prêt à repartir en cas de danger. À chaque arrêt, gardez votre casque et vos gants jusqu'à ce que vous vous soyez assuré de la situation. ■

**en PRATIQUE**

**Vous venez d'être victime d'un vol.**

**Sans vous donner de faux espoir, regardez dans les ruelles alentour, dans une cour, une cage d'escalier sous une bâche...**

Les voleurs cachent souvent leur butin à proximité pour revenir à un moment plus tranquille finir leur besogne. C'est une pratique très courante. Renseignez-vous auprès des commerçants, ils ont peut-être vu quelque chose.





Cette brochure vous est offerte par :

